

## COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le vingt-quatre février deux mil vingt à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MIGNON, Maire.

**Étaient présents :** Hervé BAILLIET, Lucien CARRON, François DESGRANGES, Claude FRANCHIS, Jean-François GALICHET, Pierre MATHEY, Frédéric MORISOT, Albert PAÏS, Rodolphe PASDELOUP, Régine PONCHON, Marie-Claire PUARD et Yves RIBES.

**Absent représenté :** Denis BAILLIET (pouvoir à Hervé BAILLIET).

**Étaient absents :** Alain ANDRIEUX, Lisa BEAUPIED, Viviane MUTTI, Emmanuel HEUZARD, Delphine PASCAL, Philippe PETIT, Lucien TRANCHET et Franck VANDAMME.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire : Régine PONCHON.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance précédente, l'adoptent à l'unanimité et procèdent à la signature du registre des délibérations.

### Adhésion de la commune de LUCY sur YONNE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-8 ;

VU l'arrêté en date du 17 novembre 2016 portant création d'un nouvel EPCI ;

VU les statuts de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre ;

VU la délibération de la FEPP en date du 18 juin 2019 portant sur le transfert de la compétence eau potable de la commune de Lucy sur Yonne à la FEPP,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Lucy sur Yonne souhaite transférer sa compétence en matière de production, d'adduction et de distribution d'eau à la FEPP.

Il importe donc de mettre en œuvre la procédure d'adhésion de la commune de Lucy sur Yonne à la FEPP qui se déroule suivant les modalités prévues par l'article L5211-18 du CGCT, à savoir, une délibération du Conseil Municipal de la commune souhaitant adhérer, l'accord du Comité Syndical de la FEPP, l'accord des communes membres à la FEPP à la majorité qualifiée requise pour la création, et, in fine, un arrêté préfectoral prononçant l'adhésion de la commune à la FEPP.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion à la FEPP, et sur le transfert à ce dernier, des compétences de la commune de Lucy sur Yonne en matière de production, d'adduction et de distribution d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu Monsieur le Maire et les délégués de la FEPP :  
**ACCEPTE** l'adhésion de LUCY SUR YONNE à la FEPP et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Attribution de deux adresses postales

Deux pavillons ont été construits hameau des Chollets et nécessitent l'attribution d'une adresse postale, renseignements pris, c'est au Conseil Municipal de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** les adresses suivantes :

- 2ter et 2 quater les Chollets.

### Achat de quatre parcelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles :

- AB 30 (6a et 20ca)
- ZN 150 (30a et 30ca)
- ZN 151 (2a58ca)
- 366 AB 99 (50ca)

Souhaitent les vendre et demandent au Conseil Municipal de faire une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PROPOSE :**

- 200 euros pour la parcelle AB 30.
- 1500 euros pour les parcelles ZN150, ZN 151 et 336 AB 99.

**CHARGE** Monsieur le Maire de contacter les propriétaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### Questions diverses

- **Bureau des élections 15 et 22 mars 2020 :**

#### **15 mars :**

8h00 à 10h30 :

RIBES Yves  
CARRON Lucien  
PUARD Marie-Claire

10h30 à 13h00 :

MATHEY Pierre  
BAILLIET Hervé  
ROBICHON Marylise

13h00 à 15h30 :

PONCHON Régine  
MIGNON Didier  
VAN-HOORNE Laetitia

15h30 à 18h00 :

PASDELOUP Rodolphe  
PAIS Albert  
MORISOT Frédéric

#### **22 mars :**

8h00 à 10h30 :

BAILLIET Denis  
RIBES Yves  
CARRON Lucien

10h30 à 13h00 :

MIGNON Didier  
MATHEY Pierre  
PUARD Marie-Claire

13h00 à 15h30 :

PONCHON Régine  
DESRANGES François  
MORISOT Frédéric

15h30 à 18h00 :

BAILLIET Hervé  
PASDELOUP Rodolphe  
PAIS Albert

- **Cimetière** : Monsieur RIBES informe le Conseil que certaines personnes extérieures au village ont du mal à trouver le cimetière de SEPEAUX et suggère l'achat de panneaux. Le Conseil valide l'achat de panneaux directionnels pour les deux cimetières.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 21h15.

Lors de cette séance trois délibérations ont été prises : (2020/01, 2019/02 et 2020/03)